

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 125 - Approbation de la convention à conclure avec Sorbonne Université et le CNRS autorisant l'étude de la biodiversité dans les espaces verts de la Ville de Rueil-Malmaison.

Le Maire rappelle les efforts de la Ville en faveur de la biodiversité avec notamment l'adoption du plan d'actions pour la labellisation « Métropole Nature » ainsi que la signature de la convention de labélisation « Refuge LPO » (Ligue de Protection des Oiseaux) pour plusieurs parcs de la Ville.

L'une des actions du plan « Métropole Nature » est de « soutenir un programme de recherche participant au développement de la connaissance de la biodiversité métropolitaine ».

Ainsi, pour répondre à cet objectif, la Ville participe au programme pluridisciplinaire « Adaptation en milieu urbain : Mécanismes et conséquences sur les populations d'oiseaux » porté par Sorbonne Université et le CNRS.

Ce programme est un suivi sur le long terme des populations de mésanges bleues et

charbonnières en Ile-de-France des milieux urbains et forestiers (depuis 2010). Lors de ce suivi, des données biodémographiques, génétiques et physiologiques, reliées aux données climatiques, permettent de comprendre l'effet des variations de l'environnement (induites généralement par les activités humaines) sur la biodiversité.

Pour réaliser cette étude scientifique, Sorbonne Université doit installer des nichoirs, prévus sur les sites du cimetière des Bulvis et du parc Carrey de Bellemare.

Ce programme, en plus d'obtenir des données scientifiques, permet de favoriser la reproduction des mésanges sur ces espaces.

Sorbonne Université et le CNRS s'engagent à fournir les données concernant l'évolution des populations de mésanges au cours du temps.

La Ville s'engage à permettre l'accès aux deux sites lors des horaires d'ouverture au public et à ne pas déplacer les nichoirs concernés par l'étude (ni en rajouter sur ces sites).

Le Maire propose, par conséquent, au Conseil municipal d'approuver la convention autorisant l'étude des populations des mésanges dans les espaces verts de la ville de Rueil-Malmaison

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

APPROUVE la convention à conclure avec Sorbonne Université et le CNRS autorisant l'étude des populations de mésanges dans les espaces verts de la ville de Rueil-Malmaison

PRECISE que ladite convention est conclue à titre gratuit pour une durée de trois ans renouvelable.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145639A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023